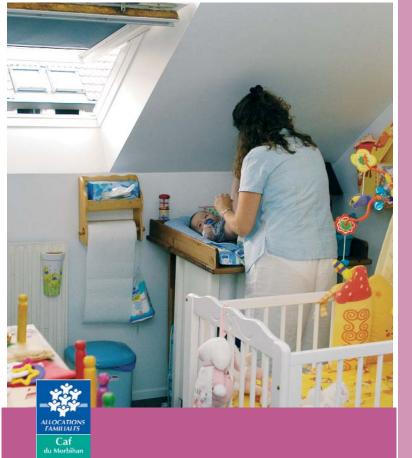


Caf du Morbihan - Juillet 2014



# Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil

La Caf à vos côtés pour vous aider à améliorer l'acqueil de l'enfant

## A quoi sert le prêt ?

- > A réaliser des travaux<sup>(1)</sup> visant à améliorer l'accueil, la sécurité ou la santé des enfants gardés au domicile de l'assistant maternel.
- > Faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension de l'agrément.
- (1) Les travaux déjà réalisés ne peuvent pas être financés.

#### **Pour quels travaux?**

- > Des espaces à sécuriser au moyen de barrières, clôtures, gardecorps,...
- > La mise aux normes des installations électriques et de chauffage
- > L'installation de revêtements anti-acariens dans les pièces de vie des enfants accueillis
- > La pose d'une isolation thermique
- > La mise aux normes d'accessibilité pour accueillir des enfants en situation de handicap
- > L'agrandissement ou la modification du logement en lien avec le projet d'accueil

## A qui s'adresse le prêt ?

Aux assistants maternels:

- > En cours d'agrément, agréés ou en phase de renouvellement ou d'extension d'agrément
- > Allocataires ou non
- > Propriétaires ou locataires

## Quel est le montant du prêt ?

- > Maximum de 10 000 € dans la limite de 80% des dépenses engagées
- > Prêt sans intérêt remboursable en 120 mensualités maximum

#### Quelle est la démarche à effectuer ?

- > Retirer un formulaire de demande auprès :
- des points accueil Caf
- des Relais assistants maternels (Ram)
- du site Internet www.caf.fr
- du site Internet www.mon-enfant.fr
- par email à aides.familles.cafvannes@caf-cnafmail.fr

Pour l'étude de votre dossier, une visite à votre domicile pourra être envisagée avant décision.

# Merci d'adresser votre demande à :

Caf du Morbihan Unité des aides financières individuelles 70 rue Sainte Anne – BP 322 56018 VANNES cédex

> www.caf.fr 0 810 25 56 10 (2)

(2) Coût d'un appel local depuis un poste fixe